

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt six
 en exercice : 15 le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures
 présents : 11 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
 votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
 sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Date de Publication : Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe,
 GUICHARD Fabienne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER
 Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET
 Jonathan, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.
 29 septembre 2026 Absents excusés : MONSARRAT Patricia (pouvoir à GUICHARD Fabienne),
 DROIN Marie-Anne (pouvoir à HAQUIN Mikaël), GABORIEAU Cédric
 (pouvoir à PERTUISEL Stéphane), SOUBIRAN Vincent.
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/09/04 : Panneaux photovoltaïques / demande de fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, initié en 2024. Il précise que les simulations financières présentées lors de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2025 par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22) ne sont plus d'actualité. En effet, la forte baisse des tarifs d'achat réglementés de l'électricité (EDFOA) a rendu caduc le modèle initial basé sur la revente totale de la production.

Il rappelle néanmoins que les diagnostics techniques (charpente et toiture) confirment la faisabilité de l'ouvrage. Il présente ainsi la nouvelle étude actualisée en septembre 2026 par le SDE22. Pour pallier la baisse des tarifs d'achat, le projet a été réorienté vers un modèle d'autoconsommation collective (ACC) patrimoniale. Ce modèle intègre désormais 6 sites communaux afin de maximiser l'utilisation locale de l'énergie : l'École primaire, la Mairie / Salle d'association, la Salle polyvalente, les bâtiments « Les Britonnes » (l'épicerie), « Diabolo citron » (le restaurant) et l'ancienne école Sainte-Anne.

Le Conseil municipal, après pris connaissance des caractéristiques et de la rentabilité prévue :

1. Approuve les conclusions de la nouvelle étude de faisabilité technique et économique présentée par le SDE22 ;
2. Émet un avis favorable au déploiement d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective patrimoniale sur la toiture de l'école primaire d'une puissance entre 14 et 15 KWc (et non 10.44 KWc) ;
3. Autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations et à solliciter les devis nécessaires à la réalisation de ce projet ;
4. Sollicite l'attribution d'un fonds de concours auprès de Dinan Agglomération pour cofinancer cet investissement ;
5. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document, convention, contrat et pièce administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire, Président de séance
Mickaël HAQUIN.

